Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE	**PLAN REGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (PRITH) Projets territoriaux de GARD**	PRITH OCCITANIE Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

Intitulé de l'action	**DEFI 21**
Contact – Interlocuteur de l'action (nom – STRUCTURE) **Courriel**	Annie ECKERLIN TRISOMIE 21 GARD aeckerlin-trisomie21ga rd@orange.fr
Descriptif action – Réalisations attendues	Cette action se caractérise par un triple accompagnement : - L'accompagnement de 28 salariés déficients intellectuels et 13 stagiaires en troisième année de formation - L'accompagnement de l'entreprise employeur ou accueillant des stagiaires - L'accompagnement de la famille **Axe 1** : L'accompagnement professionnel du salarié se fait sous la forme d'entretiens individuels, tous les 15 jours et au cours d'ateliers collectifs hebdomadaires. L'accompagnement de l'entreprise se fait par le biais de sensibilisation et de régulation auprès de l'ensemble collectif de travail. Suivi régulier à minima une fois/mois en entreprise par le Chargé d'insertion. L'accompagnement des familles se fait par le biais d'entretiens familiaux à minima deux fois dans l'année. **Axe 2** : Formation proposée sur 3 ans avec une alternance individualisée entre des périodes de formation en centre et des périodes de stage en entreprise. La durée moyenne du parcours global par stagiaire est pour **cette troisième année** de **1192 h**.(427.5h en centre et 765 h en entreprise) La phase de développement des compétences techniques initialisée en 2019 va se poursuivre sur le premier semestre 2020 , pour l'ensemble des stagiaires nous conduirons la phase d'atteinte d'opérationnalité sur un poste adapté en cours de l'année 2020.
Objectifs visés	**Axe 1** Pérenniser et maintenir l'emploi en milieu ordinaire de travail sur des contrats de droit commun en : - Permettant au salarié de s'adapter aux changements inhérents au milieu ordinaire, mais aussi aux aléas et aux évolutions de sa vie personnelle pouvant avoir des répercussions sur sa vie professionnelle. - Maintenant son opérationnalité et son autonomie sur le poste de travail. - Développant des compétences professionnelles. - Permettant au futur salarié de s'adapter à une nouvelle entreprise et à de nouvelles tâches si besoin - Permettant à l'entreprise employeur de prendre en compte la situation de handicap intellectuel dans chacune de ses évolutions internes afin d'inclure le salarié dans les processus de mutations nécessaires **Axe 2 :** **3ème année : Accéder à un emploi en milieu ordinaire de travail sous contrat de droit commun**.
	Axe 1 : 28 salariés en milieu ordinaire de travail reconnus travailleurs

Périmètre couvert (territoire, public(s) cibles , volumétrie)	handicapés et déficientes intellectuelles sur des contrats de travail de droit commun. Ces personnes ont trouvé leur emploi grâce à l'accompagnement socio professionnel effectué dans les services de l'association Trisomie 21 Gard (Défi 21 et Sessad Geist 21 et Section Esat hors les murs Trisomie 21). **Axe 2** : 13 personnes demandeuses d'emploi reconnues en qualité de travailleur handicapé et déficientes intellectuelles, avec ou non une trisomie 21, avec ou non des troubles du spectre autistique ayant un projet d'inclusion professionnelle en milieu ordinaire de travail Les personnes ont toutes un niveau scolaire infra V, la plupart sont en situation d'illettrisme et très éloignés de l'emploi. Tous les stagiaires sont à temps partiel. Tous résident dans les départements du Gard majoritairement, et de l'Hérault. Les entreprises bénéficiaires de notre accompagnement sont issus des bassins d'emploi nîmois, alésien, montpelliérain, de lunel et de bagnols /cèze
Principaux acteurs concernés et/ou porteur de projet	Le porteur de projet est l'association Trisomie 21 par le biais de son service d'insertion professionnelle, Défi 21 composé de professionnels : chargés d'insertions, formateurs, psychologue, secrétaire , chef de projet et directeur.
Partenaires associés	Médecine du Travail, SAMETH, Mission Locale, Pôle Emploi, MDPH, Etablissements médico-sociaux, entreprises…. Un comité de pilotage se réunit une fois par an pour évaluer l'avancée du projet en terme qualitatif et budgétaire. Il réunit les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées mais aussi les organismes de formation pré qualifiants et qualifiants, les partenaires financiers, les partenaires opérationnels.
Calendrier Prévisionnel Dates de début / fin du projet	1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
Budget prévisionnel et cofinancement	Budget global 2020 : 460 441 € Co-financeurs : FSE, Agefiph, ARS, Conseil Régional, Conseil Départemental du Gard, Nimes Métropole, Ville de Nimes,
Demande de financement au titre du PRITH 2020	25 000 EUROS
Axe de référence du PRITH	**Axe 2 du PRITH Occitanie**